

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS REUNION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 31 mars 2016

L'an Deux Mille seize le trente et un mars, à huit heure trente, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni en la salle des fêtes de la Mairie de CHOISY EN BRIE – Place de la Payenne, sous la Présidence de Monsieur BEAUFORT Alain.

Délégués titulaires présents et votants :

En ordre de communes

M FOUCART Christian - M BEDEL Daniel – M LEROUX Emmanuel - M HALLOO Stéphane - Mme SNAKKERS Geneviève – M BEAUFORT Alain – M DELAVAUUX Bernard – Mme CHATELAIN Danielle – M BOCQUET Luc - M LUQUOT Gil – M MATRAT Alain - M DAUPHIN Daniel (pouvoir de M Loigerot de Boitron) –M CHIPAUX Philippe - M BERTIN Jean Pierre - M VANCOILLIE Jacky – Mme FICHTER Nicole – M STEHLIN Richard – Mme THEODOSE POMA Edith – M ARNOULT Michel - M SALAUN Philippe – M FAHY Philippe - M LEGRAND Michel

Délégués suppléants présents et votants:

En ordre de communes

M LALLEMENT Thierry – M DUGUET Frédéric — M PINON Jean-Erick – M JUBERT Franck – Mme BERTHEAU Florence – M JURKIEWICZ Bernard – Mme FRENAIS Sylvie – M RENAULT Gilles –

Délégués suppléants présents non votants:

En ordre de communes

M RAGEADE Loïc – Mme LAFOND Marguerite – M DEMANDRE Jean-Luc -

Délégués titulaires et ou suppléants Excusés :

En ordre de communes

M LOIGEROT Jacques (pouvoir à M Dauphin de la Trétoire) - Mme DHOOSCHE Sylvette - Mme HELLER Suzanne – Mme BIBERON Denise – Mme RAINERI Nicole – M MARICHAL Michel – M BELKISSE Dominique.

Délégués titulaires et suppléants absents:

En ordre de communes

M DUPONT Michael - Mme TASD HOMME – M DELABARRE Romain – M DRIOT Jean Luc - Mme WATEAU Laurence – M DRIOT Roger - M MARTINO Olivier – M BRULFERT Francis - M LAURENT Jean-Pierre – M LAURENT Ludovic - M BARRE Laurent – M LOYAL Philippe - M SEVESTRE Yvan – M COPPINI Christian - M VIET Frédéric - Mme CHABRILLANGE Renée –

Receveur Syndical :

Secrétaire de séance :

Mme DELALOT Agnès Présente
M SALAUN Philippe

Date de Convocation :

17/03/2016

Nombre de délégués :

30/42 + 1 pouvoir dont 29/41 pour la compétence spanc et 19 /22 pour la compétence spac

Nombre de délégués présents :

30/42 + 1 pouvoir

COMPÉTENCE SPANC :29/41 + 1 POUVOIR – COMPÉTENCE SPAC 19/22

QUORUM SPANC 22 + 1 DÉLÉGUÉS - QUORUM SPAC : 11+1 DELEGUES

- Transmis au représentant de l'Etat le :

- Publié le :

N° 2016-013 COMPTE RENDU (ANNULE ET REMPLACE)

N°2016-007

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 28/01/2016

Le Président demande aux délégués si chacun d'eux a reçu et pris connaissance, du compte rendu de la réunion du 28/01/2016, transmis en Préfecture le 29/01/2016, et envoyé aux délégués, aux communes et à la CC Brie des Morin sous quinzaine à la suite de la réunion.

Après avoir approuvé le 31/03/2016, le compte administratif 2015 en accord avec le compte de gestion de la trésorerie, qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de **471 311€**

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître un solde d'exécution de **8 976,79€**

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2016

Décide sur proposition du Président d'affecter au budget de l'exercice 2016, le résultat comme suit :

- Report au 001 de la section recettes d'investissement : **8 976,79€**
- Report en recettes section de fonctionnement (compte 002) : **471 311€**

L'affectation du résultat est soumise au vote et est approuvée à l'unanimité par :

Contre : 0 Pour : 30 + 1 pouvoir Abstention : 0

N° 2016-010

BUDGET 2016 SIANE TYPE M49

Le Président procède au rappel de la réunion du 28/01/2016 au cours de laquelle un DOB a été mené et indique que le budget proposé est issu de ce DOB. Le Président procède à la présentation au chapitre du budget pour l'année 2016 qui reprend les résultats du Compte Administratif Siane 2015 en concordance avec le compte de gestion 2015 de la Trésorerie.

Le retour à un budget unique fait suite à la délibération 2012-006 du 2 mars 2012.

Vu l'absence de lisibilité à court terme, il apparaît nécessaire de ne pas préjuger de l'avenir.

Le budget 2016 est donc proposé sans modification majeure par rapport au budget 2015.

Pour information générale, un CDD de 6,5 mois est prévu en remplacement d'un congé maternité.

Le Président fait lecture au chapitre du budget qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	1 087 148.00 €
RECETTES	1 087 148.00 €(AVEC UN RESULTAT BENEFICIAIRE D'EXPLOITATION REPORTE DE 471 311,00€)

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	35 318.29 €
RECETTES	35 318.29 €(AVEC UN SOLDE D'EXECUTION BENEFICIAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE DE 8976,79)

Le Budget unique 2016 Siane est soumis au vote et est approuvé par :

Contre : 0 Pour : 30 + 1 pouvoir Abstention : 0

Mme THEODOSE déléguée de la commune de Saint Cyr sur Morin demande pourquoi l'excédent est de ce montant. Le président lui répond que cela s'est fait au fil des ans, le Siane ayant été créé il y a 16 ans, et a été conservé dans l'hypothèse de réalisation de projets d'investissements coûteux. La préservation de cet excédent est souhaitable du fait de l'absence de lisibilité de l'avenir quant au devenir du syndicat et aux éventuelles compétences qui viendraient s'adjoindre, problématique existante depuis la création.

N° 2016-011

TARIFS 2017 – COMPETENCE A - SPAC

Le Président expose les modalités envisagées de tarifs SPAC pour 2017, sachant que ces tarifs seront pris en compte par les communes dans la détermination du tarif communal dont le montant doit être fixé par délibération, avant la date des relevés d'eau potable sur la commune.

La part fixe resterait inchangée à 21€ HT (inchangé depuis 2013)
 La part variable resterait inchangée 0,55€ HT/m³ (inchangé depuis 2015)
 Le prix de prestation à la facture, passerait de 2,67 à 2,70€ HT, du fait de l'augmentation des prix de la papèterie et du prix du timbre (qui est passé de 0,61€ en 2014 à 0,68€ en 2015 et 0,70 en 2016 pour les lettres Vertes).

Le Président propose les tarifs comme suit :

COTISATION SPAC – Compétence A

Type de prestation	Tarif 2016 en € HT	Tarif 2017 en € HT
Compétence A – SPAC		
Cotisation commune : part fixe	21€ HT	21€
Cotisation commune : part variable	0.55€ HT	0.55€ HT
Facturation de l'assainissement (convention de facturation avec la commune)	2,67€ HT	2,70€ HT

La grille de tarifs mentionnée ci-dessus est soumise au vote du Comité syndical et est approuvée par :

Contre : 0 Pour : 30 + 1 pouvoir Abstention : 0

Le comité syndical dit que le budget 2017 sera prévu en conséquence.

N° 2016-012

INDEMNITÉ DE LA TRÉSORIÈRE

Le Président indique que le comité doit délibérer concernant l'indemnité de conseil et de budget de la Trésorière de Rebaix, en charge des comptes du syndicat.

Considérant l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 portant les conditions de l'attribution de l'indemnité de conseil et de budget

Le Comité Syndical délibère et émet à l'unanimité, un avis favorable au principe de l'attribution de l'indemnité de conseil à titre personnel à Mme Delalot Agnès, à hauteur de 100% de l'indemnité théorique maximum (environ 400€), ce à compter du 01/01/2016.

Dit que les crédits sont ouverts au budget.

Contre : 0 Pour : 30 + 1 pouvoir Abstention : 0

La séance est levée à 9h10.

Fait et délibéré à CHOISY, les jours mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme
 LE PRESIDENT
ALAIN BEAUFORT